

Produit : **DRAINAX G**

révisée le : révision 1 du 11/12/2012
remplace la fiche du : 07/07/2005

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial : Drainax G

Numéro CAS : non concerné

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisation recommandée : Filtration et drainage dans le Bâtiment et Travaux public

1.3. Identification de la société/entreprise

AXTER

Siège Social

8 avenue Félix d'Herelle

75016 Paris - FRANCE

tél. : +33 (0)1 46 09 39 60

fax : +33 (0)1 46 09 39 62

mail : securite@axter.eu www.axter.eu

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Organisme consultatif officiel : +33 (0)1 40 05 48 48 - PARIS - 24 heures / 24 - 7 jours / 7

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement du produit : Le produit n'est pas classé dangereux au sens des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Principaux dangers pour l'Homme :

inhalation : si le produit est réduit à l'état de fines particules elles peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des muqueuses.

En cas de soudure ne pas respirer les vapeurs du produit chauffés.

Le produit peut dégager une odeur plus ou moins prononcée de détergent : mettre en oeuvre le produit dans des lieux bien aérés.

contact avec la peau : le contact avec le produit chaud peut provoquer de graves brûlures.

contact avec les yeux : les fines particules peuvent provoquer une irritation des muqueuses oculaires.

ingestion : non concerné

Principaux dangers pour l'environnement :

Le produit n'est pas biodégradable.

Autres dangers :

Le produit est combustible et propice à la formation d'électricité statique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Nature des composants

Composition du produit :

PEHD : polyéthylène haute densité (85 %)

PP : polypropylène (15 %)

répartition en % du poids, donné à titre indicatif (variable suivant les produits)

4. PREMIERS SECOURS

Voie d'exposition :

Inhalation : exposition aux aérosols, fumées et vapeurs du produit chauffé ou brûlé : amener la victime à l'air libre

appeler un médecin.

Contact avec la peau : exposition à des projections de produits chauds : refroidir immédiatement les parties brûlées à l'aide d'eau froide (par immersion ou aspersion).

ne pas enlever la couche adhérent à la peau, ni les vêtements souillés, la partie atteinte risquant d'être arrachée ; généralement elle se détache d'elle même après quelques jours. En cas de brûlure grave, faire hospitaliser

Contact avec les yeux : exposition à des projections de produits chauds : refroidir rapidement le globe oculaire à l'aide d'eau froide. Faire hospitaliser les fines particules peuvent provoquer une irritation des muqueuses oculaires. en cas d'irritation provoquée par de fines particules : laver abondamment à l'eau courante jusqu'à disparition de l'irritation.

Ingestion : l'ingestion durant la manipulation est peu vraisemblable. éliminer le produit de la bouche, ne pas faire vomir.

Protection des sauveteurs : porter un appareil respiratoire approprié, s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux fumées.

Principaux symptômes et effets aigu et différé : se référer au § 11 pour une description plus détaillée des effets.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Règles de lutte contre un incendie :

moyen d'extinction approprié : Eau avec additif, poudre, mousse.

moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : ne pas utiliser un jet trop puissant sur la source du feu pour ne pas disperser le foyer.

danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

. la combustion complète, en présence d'excès d'air, génère du dioxyde de carbone (CO₂) et de la vapeur d'eau.

. la combustion incomplète génère en outre du monoxyde de carbone (CO), de la suie et des produits de craquage : aldéhydes, cétones, Acétone, Acétaldéhyde, Formaldéhyde, Acroléine, hydrocarbures et acides gras volatils.

Protection des intervenants : porter un appareil respiratoire autonome

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

les précautions individuelles :

non concerné

les précautions pour la protection de l'environnement :

Si le produit n'est plus utilisable en l'état le diriger dans la filière de traitement des déchets adaptés.

S'il y a lieu, se reporter aux points 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Mettre en oeuvre le produit dans des lieux bien aérés.

Ne pas frotter le produit afin d'éviter l'accumulation d'électricité statique.

Adapter les moyens de manipulation au poids et à l'encombrement du produit. (En cas d'utilisation de moyens mécanisés, porter une attention particulière à la formation du personnel.

Cas particulier de la soudure : lors de cette phase il peut se dégager : éthylène et alcènes avec un haut poids moléculaire, traces de formaldéhyde et d'acroléine, traces d'acides : (acide formique, acide acétique), il est conseillé de travailler dans un milieu bien aéré ou de prévoir un système d'extraction des fumées approprié.

7.2. Stockage

Stocker le produit à température ambiante et à l'abri du rayonnement direct du soleil afin de respecter dans tous les cas les délais de mise en œuvre et de stockage prescrit dans les documents d'accompagnement CE.

Les produits stockés sur palettes ne sont pas gerbables.

En cas de stockage en rayonnage : s'assurer de l'adéquation de la capacité de celui-ci et de la charge à supporter.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pas de consignes particulières.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Poussières :

fraction inhalable V.M.E. : 5 mg.m⁻³

fraction alvéolaire : V.M.E. : 10 mg.m⁻³

Valeurs limites d'exposition supplémentaires si le produit est chauffé (soudure) :

acryaldéhyde (n° CAS : 107-02-8) : VME : 0,25 mg.m⁻³, 0,1 ppm.

formaldéhyde (n° CAS : 50-00-0) : VME Valeur momentanée : 1 ppm

Valeur à long terme : 0,5 ppm

acide acétique (n° CAS : 64-19-7) : d'une concentration supérieure à 10 pour cent, en poids, d'acide acétique

VLE Valeur momentanée : 25 mg.m⁻³, 10 ppm

acide formique (n° CAS : 64-18-6)

VME Valeur momentanée : 9 mg.m⁻³, 5 ppm

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

a) Protection respiratoire :

En cas d'émission de poussières porter un masque anti-poussières.



b) Protection des mains :

Le bord des produits peut être coupant : porter des gants anti coupures.



c) Protection des yeux :

Lunettes de sécurité.



d) Protection de la peau :

Port de vêtements de travail.



Mesures d'hygiène particulières :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Les chutes de produit sont considérées comme déchets et doivent être dirigées dans la filière de traitement adaptées.

Les déchets d'emballage (film étirable, bâche noire ou blanche et palette bois) sont valorisables. Utiliser les filières de valorisation pour les films PE et pour le bois.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect

Produits solides conditionnés en rouleaux.

Couleur

noir, gris, blanc selon le produit

Odeur

Le produit peut dégager une odeur plus ou moins prononcée de détergent.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

pas applicable

Point/intervalle d'ébullition

pas applicable

Point d'éclair

pas déterminée

Inflammabilité (solide, gaz)

pas déterminée

Propriétés explosives

seulement dans le cas de formation de poussière

Propriétés comburantes

non

Pression de vapeur

pas applicable

Densité relative

pour le PEHD \approx 960 kg.m⁻³

Hydrosolubilité

insoluble dans l'eau

<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u>	pas déterminée
<u>Viscosité</u>	pas déterminée
<u>Densité de vapeur</u>	pas déterminée
<u>Taux d'évaporation</u>	pas applicable

9.3. Autres informations

<u>atmosphères explosibles</u>	Pas applicable si le produit n'est pas réduit à l'état de poussière
<u>le point/intervalle de fusion,</u>	120 à 160 °C
<u>température d'auto-inflammabilité</u>	> 350 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Stable dans les conditions usuelles de stockage, de manipulation et d'utilisation.
Ne pas chauffer à une température > 300°C.
Éviter la proximité des flammes ou des étincelles.

10.2. Matières à éviter

Éviter le contact avec les oxydants forts et les produits halogénés.

10.3. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie :
la combustion complète, en présence d'excès d'air, génère du dioxyde de carbone (CO₂) et de la vapeur d'eau.
la combustion incomplète génère en outre du monoxyde de carbone (CO), de la suie et des produits de craquage : aldéhydes, cétones.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dans l'état actuel de nos connaissances et en respectant les consignes d'utilisation, le produit n'a pas d'effet sur la santé de l'Homme.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Écotoxicité

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.
Dans l'état actuel de nos connaissances le produit n'a pas d'effet toxique sur l'environnement.

12.2. Mobilité

Pas de mobilité du produit vis-à-vis de l'air de l'eau ou du sol.

12.3. Persistance et dégradabilité

Le produit est persistant dans l'environnement et difficilement biodégradable.

12.4. Potentiel de bio accumulation

Le produit n'est pas bio accumulable.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Non requis

12.6 Autres effets nocifs

Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas jeter dans l'environnement.

Les chutes de produit sont considérées comme déchets et doivent être dirigées dans la filière de traitement adaptées.

Les déchets d'emballage (film étirable, bâche noire ou blanche et palette bois) sont valorisables. Utiliser les filières de valorisation pour les films PE et pour le bois.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Aucune restriction pour les transports : routiers, maritimes, aériens ou ferroviaires.

Non soumis à un n° ONU, ADR/RID, IMDG, IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Le produit est classé polymère, de ce fait il n'a pas à être enregistré dans l'inventaire E.I.N.E.C.S..

Le produit n'est pas soumis à étiquetage.

Information relative à la Nomenclature des installations classées pour l'environnement : ce produit est concerné par la rubrique 2663-2.

En ce qui concerne le volume de stockage et le régime associé : consulter la dernière version de la nomenclature en vigueur.

16. AUTRES DONNÉES

Conseils relatifs à la formation :

l'utilisation de ce produit demande une formation spécifique.

Le travailleur doit recevoir toutes les indications nécessaires à la manipulation en toute sécurité du produit (protections individuelles et règles de bonne pratique).

Cette F.D.S. a été rédigée sur la base des F.D.S. des différents constituants du produits finis. Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par AXTER et utilisé seul.

En cas de combinaison avec d'autres produits, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres

usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive.

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.